N° 1355. — 4e Année. CINQ CENTIMES Mercredi 6 Juillet 1892

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, 20 bis — TOURCOING, rue Varin, 25

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
PARIS et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50
FAITS DIVERS ..... 1 fr.
LOCAUX ..... 1 fr. 50

Les annonces doivent rester à BRAS, bureaux du Journal et à MM. l'Agence Havas, place de la Bourse.

TÉLÉPHONE

CHRONIQUE

Les élections de Dunkerque. — Un aimable confrère. — Le Drumontisme.

L'annulation des élections de Dunkerque paraît avoir produit dans le parti réactionnaire un sentiment d'exaspération qui se traduit par des moulinets et des rodomontades capables de faire transpirer — par ces temps de chaleur caniculaire — le Jean-Bart en bronze, qui exhibe au centre de la Grand'Place de Dunkerque, un costume d'amiral d'opérette, tout-à-fait extraordinaire.

Les anciens « provisoires » sont définitivement fixés sur leur sort. Un arrêté s'inspirant de la loi en même temps que de la plus élémentaire morale, a rendu à la vie privée les flibustiers du suffrage universel. Voilà qui est parfait !

Acheter des consciences à quinze francs la pièce, n'est peut-être pas le dernier mot de la considération du candidat à l'égard de l'électeur, mais la Boulange a tellement fausé l'esprit politique à Dunkerque, que les conseillers sortants ne s'expliquent pas encore la sortie en bloc qu'on leur fait opérer.

On les expulse de la mairie et ils défilent sous les yeux du narquois public, l'oreille basse, la mine déconfite, regrettant les jolies pièces de cent sous dépensées en pure perte.

On prête même à de certains conseillers économes le propos — d'une réalisation difficile — de réclamer aux porteurs la prime qui avait été allouée à ces derniers en cas de succès.

Puisque le succès s'est changé en déroute, il y a lieu pensent certains payeurs qui ne sont plus « conseilleurs »..... ou conseillers si la grammaire intolérante le préfère — il y a lieu de faire rendre la prime.

L'idée n'est pas d'une générosité attendrissante, mais elle est d'ordre commercial et comme en somme, il s'agissait en l'occurrence de la vente d'une élection, que celle-ci a été reconnue avariée et que les acquéreurs l'avaient payé comme bonne, ces derniers sont dans leur droit en demissant :

— Rendez-l'argent !

Nous n'avons pas de conseils à donner aux porteurs dunkerquois, mais nous leur conterons simplement en trois lignes une anecdote :

— Du temps où M. Wilson tenait un comptoir financier à l'Elysée, il vendit un jour une croix d'honneur à un industriel. La chancellerie ayant eu vent du trafic fit rendre la décoration au filoutaire, mais il parait que Wilson ne rendit jamais l'argent.

Nous livrons ce simple exemple aux méditations des intéressés.

***

Paulo minora canamus.

M. Cornély ne ressemble pas au vin en bouteille, qui devient meilleur en vieillissant.

En attrapant l'âge des cheveux blancs et même pour lui, l'âge où l'on n'a plus de cheveux, M. Cornély est devenu superlativement grincheux.

C'est à lui que nous devons le procès qui nous est intenté par les dizainiers de N.-Dame de l'Usine ; c'est à son instigation, — non dissimulée, rendons lui cette justice — qu'on nous réclame un peu plus du quart d'un million pour « diffamation » envers la sacro-sainte confrérie.

Nous n'avons pas à parler ici d'un procès qui doit venir le mercredi 6 juillet, devant le tribunal de Lille, c'est-à-dire dans 24 heures.

Nous serons beaucoup plus à notre aise pour en toucher quelques mots une fois l'incident judiciaire clos, mais en attendant nous sommes un peu surpris de voir un confrère stimuler de tous ses efforts, exciter contre nous, les membres de Notre-Dame de l'Usine qui ne sont déjà que trop enclins à manifester leur malveillance à notre égard.

Ce n'est pas que les colères et les revendications bizarres de la bonne Notre-Dame nous troublent beaucoup, mais si, aux yeux de M. Cornély, conseiller écouté des syndicats catholiques du Nord, les républicains sont gens de sac et de corde, nous trouvons pour notre part qu'il nous prend un peu trop pour gens de sac... et même de sac fortement garni.

Si encore, — je parle ici pour moi, — j'étais sûr que Dieu me rendit là haut au centuple, les économies qu'on prétend soutirer de mon vieux bas de laine, je me laisserais peut-être aller.

Etre une sorte de Rothschild au paradis, cela apparaît à première vue comme une situation séduisante et cette perspective mirifique vaut bien quelques misérables 235,000 francs, mais vraiment par ces temps d'agio à outrance, on ne sait réellement plus à qui se fier.

On est si souvent floué dans ses placements de fondsque tout compte fait, nous préférons défendre énergiquement nos écus.

Nous aurons du reste l'occasion de le démontrer demain 6 juillet à la barre du tribunal correctionnel de Lille, lieu de rendez-vous que nous a assigné — c'est bien le mot — Notre-Dame de l'Usine.

***

Une nouvelle religion est en train de se fonder sous les auspices de la *Libre-Parole*. C'est le « Drumontisme ».

Bien qu'on n'ait pas encore baptisé cette nouvelle philosophie contemplative et que nous prenions à ce point de vue, l'avance sur nos contemporains, nous devons reconnaître que le caractère de la nouvelle secte est très nettement défini. On y prône les vertus de Drumont, l'intérité de Drumont, le talent de Drumont. On y encense son image ; on y vante sa grandeur d'âme et son génie et sa gloire...

M. Drumont excusera, nous voulons le croire, notre audace grande, mais nous lui avouerons qu'à côté de certains sentiments bienveillants nés chez nous de la conviction, qu'il est sincère, franc et courageux, il nous donne assez souvent l'impression d'un grotesque qui le serait sans le savoir. Nous le considérons un peu comme un déséquilibré marchant à la remorque d'une idée... (à moins qu'il ne soit poussé par elle) — et donnant à la galerie le spectacle d'un mannequin à but fixe et à conceptions étroites, frappant sur tout et sur tous, un peu comme une corneille abattant des noix, et faisant avec une ardeur stupéfiante les plus malsaines des besognes.

Mais si M. Drumont perd un peu dans sa moyenne, le sentiment des choses, il lui reste un sentiment puissant du « moi » et rien ne peut donner une idée de la naïveté avec laquelle cet homme simple fait la roue.

Il est profondément convaincu — peut-être a-t-il raison, mais combien comique est de le lui entendre dire — que la postérité s'occupera de lui.

Il compte sur une apothéose future, s'imagine qu'on lui élèvera un jour une statue et il prend la peine de se passer lui-même un point de vue du jugement des générations futures sur son œuvre, entre Florian et Berquin.

C'est étourdissant de vanité puérile et ce qui accentue davantage ancore cette parade naïfoïsante mais d'une grotesque stupéfiante, c'est qu'il donne lui-même comme prime à ses lecteurs, son *portrait en photographie*.

Il le fait tranquillement, bénévolement, sans se douter que cette façon de se consacrer grand homme et de jouer des cymbales en son honneur dans sa propre maison, est le dernier mot du ridicule.

Ses rédacteurs le congratulent constamment, lui donnent de l'homme célèbre à plein encrier, et manient l'encensoir à briser le nez de leur patron.

En vérité, on n'est pas plus content de soi !

M. Drumont doit certainement monter sur un piédestal chaque fois qu'il consent à s'accorder un coup d'œil dans une glace.

Nous le savons déjà un peu fou, mais s'il se laisse glisser sur la pente où il est entraîné, c'est la folie des grandeurs qui le guette et qui le jettera un jour, fini, vidé, aplati, écrasé, dans quelque tragique maison de santé.

Et dans ce cas, adieu la statue, adieu les justifications demandées de la postérité, adieu les apothéoses et adieu l'auréole.

Le Drumontisme aura vécu... juste autant que Drumont, et son prophète aura éternué la dernière de ses idées saugrenues au fond de quelque obscur cabanon.

En attendant ce jour fatal, dont nous ne souhaitons pas la venue, car nous plaignons l'écrivain antisémite plus que nous ne le critiquons, le drumontisme s'épanouit librement sous le soleil.

M. Drumont se gargarise en chantant ses propres louanges et en disant chaque matin sa messe sur l'autel de la *Libre Parole*.

Il seul est grand et lui-même est son prophète.

Alleluia !

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 juillet

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet, président

M. Henry Boucher, rapporteur du projet de loi concernant les victimes des explosions, rectifie l'erreur qui lui a échappée samedi dernier dans la discussion du projet, lorsqu'il a dit que Ravachol le laissait ancun parent en ligne directe.

Ravachol a pu avoir une mère, veuve avec quatre enfants, qui ont traités sur le même pied que la veuve et le fils de Véry. (Très bien, très bien.)

La Chambre adopte un projet de loi autorisant la ville de St-Omer à emprunter 200,000 fr.

La Chambre adopte, par 411 voix contre 19, la proposition de M. Delonde portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 200.000 fr. sur l'exercice 1892, au budget du ministère de la marine. (Missions et études coloniales.)

Est ensuite adopté, à l'unanimité de 461 votants, le projet portant ouverture et annulation de crédits sur les budgets du ministère de la guerre et de l'intérieur.

Les crédits supplémentaires de la marine

La Chambre reprend la discussion sur les crédits supplémentaires de la marine.

M. Brisson vient soutenir le rapport de M. Thomson qui est une œuvre de résistance aux tentatives du ministère de la marine qui veut faire litière des lois votées par la Chambre. Au lieu de dépenser 223 millions en 1893, il compte en dépenser 246, et cette augmentation de dépenses coûtera pourtant à une réduction d'armement.

L'orateur se plaint du retard apporté à la fabrication des canons à tir rapide depuis que prospérait pour la fin de 1891 un approvisionnement complet.

Il est temps de délivrer la commission du budget du secret qu'on lui propose sur cette question, et de renseigner la Chambre. (Très bien, à gauche).

Nous nous trouvons, dit en terminant M. Brisson, en présence d'une menace éventuelle de crédits supplémentaires.

Le ministre de la marine montre clairement qu'il ne veut consentir à aucune réforme ; il appartient à la Chambre de ne pas l'oublier ; c'est pourquoi je voterai les conclusions du rapport de M. Thomson. (Applaudissements à gauche).

M. de la Ferronnais. — Je voterai les crédits avec la persuasion qu'ils sont tout à fait suffisants, mais en regrettant qu'on persiste à demander constamment des crédits dont on reconnaît ensuite l'insuffisance (Très bien à droite).

Il y a là un vice dangereux pour le pays.

Les télégrammes fournis ne sont pas suffisants. (Très bien à droite).

La commission a eu certainement ses raisons pour ne pas dévoiler un mystère qui, en somme, ne trompe personne ; mais le faute n'en est point à elle.

Le patriotisme du ministère de la marine est trop éclairé pour qu'il n'en ait pas dans la voix qui lui est indiquée. — Applaudissements.

M. Cavaignac déclare que les propositions actuelles ne sont que l'exécution des résolutions arrêtées par la Chambre au cours de la discussion du dernier budget et qui tendent à développer les armements et les constructions neuves, c'était d'un commun accord qu'on avait ajourné la réalisation des voies et moyens.

Le devoir du ministère était après les résolutions adoptées par la Chambre, d'apporter un programme sincère avec les ressources nécessaires pour le réaliser en demandant au Parlement s'il voulait maintenir les résolutions antérieures ou accepter les conséquences.

Examinant d'abord la question des armements, le ministère dit que dans le programme que 1892 on aura presque doublé le chiffre réel des forces de guerre sur pied. Pour les constructions, tandis que la flotte en chantiers représente en 1892 une valeur de 402 millions, en 1896 elle ne représente plus que 246 millions. Les arrivées à construire des cuirassés en 5 ans au lieu de dix ans, ce sera le premier résultat, le second sera de développer le nombre des croiseurs rapides. Si on n'imite que la France a le devoir de développer sa défense maritime aussi bien que sa défense de terre. Le programme présenté n'est qu'un minimum qui n'a rien d'exagéré.

C'est à tort continue le ministre, qu'on a dit qu'on a dit qu'on voulait reconstituer le budget extraordinaire sous une forme indirecte. Le programme renferme nécessaire est doté sur des ressources éventuelles mais sur les ressources mêmes du budget, il est incorporé dans l'équilibre général du budget de 1893.

Des objections faites, il ne reste que deux reproches : celui d'avoir compris dans cette demande de crédit des dépenses affectant les bureaux de la rue Royale et celui de n'avoir pas apporté en compensation des réformes douanières facilitant des économies, mais ce n'est pas dans la réduction des effectifs et de la solde des matelots qu'on pourra réaliser des économies c'est par des mesures administratives.

Une de ces mesures a déjà été prise, c'est la réforme de la comptabilité-matières tenue exclusivement en valeurs. Le premier résultat de la réforme proposée sera de supprimer le magasin général, l'organisation de nos arsenaux ne fonctionne pas d'une façon très satisfaisante, on a alvéard les services techniques d'une partie de leurs attributions essentielles.

L'heure est venue de modifier cette organisation. Le reproche d'avoir admis dans le calcul des crédits présentés des dépenses secondaires et inutiles n'est pas fondé.

La commission rejette les crédits demandés pour l'approvisionnement, elle ne tient pas compte du développement des armements.

Quant aux crédits relatifs aux constructions neuves, le ministère demandait 17 millions, la commission en a ramené le chiffre à 15 millions ; elle a consenti à accepter le chiffre de la millions, mais il ne saurait aller au-delà.

Si nos chantiers se trouvaient, par impossible, supérieurs aux réalités, ils tomberaient en annulations, et le ministre n'en demanderai pas le rejet.

En résumé, il faut dégager la question des détails et savoir si la Chambre veut faire pour l'armée de mer ce qu'elle a fait pour l'armée de terre et mettre un terme à de lénienes hésitations. La question est posée nettement, c'est à la Chambre qu'il appartient de la résoudre.

M. Thomson, rapporteur, dit que si la question se posait ainsi, elle ne trouverait vraiment aucune opposition, mais il y a ici un programme tracé que le gouvernement a notifié.

Pour les canons à tir rapide, la commission n'accepte les chiffres du gouvernement ; pour les constructions neuves la commission n'est pas d'accord avec le gouvernement.

Le ministère de la marine pour 1893, demande un crédit qui est notablement inférieur à celui pour 1892 un crédit manifestement trop faible, la commission a réuni les deux exercices et a essayé d'empêcher les reports aussi bien que les demandes de crédits supplémentaires.

La commission a d'ouvé tout ce qu'on lui a demandé pour les dépenses inévitables. Elle a accepté une charge nouvelle de 28 millions pour l'exercice courant. Elle refuse 12 millions de dépenses qu'elle n'approuve pas.

M. Clémenceau dit que certains députés semblent croire qu'il porte atteinte à la défense nationale et qu'il combat les crédits demandés par le gouvernement. L'orateur n'est pas dans le cas. Il voudrait avoir des explications sur le crédit demandé pour l'artillerie à tir rapide. Il estime qu'on peut répondre à cette question sans dévoiler aucun secret. Toutes les marines étrangères connaissent le nombre de nos canons à tir rapide. L'orateur votera le crédit demandé, mais il désire savoir si la commission du budget, qui a entendu le ministre, le couvre de sa responsabilité. Les explications qu'on a données, lui paraissent suffisantes.

M. Gaston Périer, président de la commission du budget, répond que la situation qui lui est faite est très difficile. Une communication confidentielle a été faite à la commission du budget sous la condition qu'elle ne serait livrée à personne.

La commission ne peut substituer de responsabilité à celle du ministère ; elle ne borne à demander des crédits parce qu'elle les estime urgents.

Les crédits, il les emploiera à mettre sur les navires des canons à tir rapide transformés, qui ne traindront pas la comparaison avec ceux de n'importe quelle autre nation. Il les emploiera ensuite à créer une nouvelle artillerie.

M. Clémenceau. — Il y a six mois qu'on affirme que le nouveau canon existe ; et il n'existe pas. On a le projet d'avoir un canon de la marine française, mais ce n'est qu'un projet.

Les promesses faites à la tribune par le prédécesseur du ministre actuel n'ont pas été tenues ; il faudrait avoir un canon uniforme et non pas des canons rafistolés de tous les modèles. Il faut faire l'unification comme on l'a faite pour l'armement de l'infanterie de terre. Le gouvernement a le droit de se mêler de l'artillerie de marine qui pendant 5 ans n'a rien fait.

Les commandes à l'industrie privée ont été très mal faites. Nous n'avons pas de canons de la marine française. C'est le type qu'il faut réaliser en prenant les procédés là où ils sont.

M. Cavaignac. — La marine s'occupe de fabriquer un type mixte de canon à tir rapide. Le ministre a indiqué sous sa responsabilité l'emploi des crédits. M. Clémenceau a apporté des appréciations menaces sur le matériel.

M. Clémenceau dit qu'il a pris la peine de puiser auprès de ceux qui manient les canons les renseignements qu'il apporte à la Chambre. La prudence de la paix dit qu'on doit chercher à obtenir n'est pas encore réalisé. On a promis à des dates fixées un nombre de canons qu'on n'a pas encore.

Pendant 5 ans l'administration de la marine n'a rien fait. Il faut craindre qu'elle ne continue les errements du passé.

L'orateur donne rendez-vous au ministre au mois de novembre. Il sera responsable de son administration.

M. Cavaignac. — J'accepte la responsabilité de mes actes mais non celle des promesses qui ont été faites avant moi.

M. Clémenceau répond qua dans ce cas la situation est plus grave. Les crédits sont accordés non à telle personne, mais à un ministre qui est responsable en alors on retourne à la monarchie. C'est le régime républicain tout entier qu'on rayerait ainsi dément.

Le ministère a fait ses tours, après son prédécesseur, qu'écouter son administration, mais dans la prochaine discussion, il faudra s'expliquer, apporter des renseignements précis qu'il exige.

Plusieurs membres demandent qu'il y ait séance demain matin à 9 heures. La proposition n'est pas adoptée et la Chambre décide que la discussion continue.

M. Peytral, vice-président remplace M. Floquet au fauteuil de la présidence.

M. Burdeau dit que la commission du budget a le devoir de renseigner la Chambre la conséquence du vote qu'on sollicite d'elle.

Il n'y a pas d'exemples d'un budget dépassé de 26 00 dans un exercice normal. La Chambre ne voulu mettre un terme aux exagérations des crédits supplémentaires, c'est par ce moyen qu'elle a entrepris l'œuvre qui a abouti à ramener le nombre de plusieurs dépenses dans le budget normal et à dans les budgets extraordinaires.

Il est indiqué ne peut rien être continuée. Si on entre dans la voie qu'on nous indique à cette heure, on ne sera plus en présence du budget de 1893, ce déficit pourra être réduit, mais non supprimé complètement.

Notre budget pourrait nous allaire que nous ne connaissons pas depuis plusieurs années. On fait disparaître du budget l'incorporation des constructions scolaires, on supprimera 26 millions d'amortissement.

Nous entrons dans une période de rénovateurs des budgets en déficit ; dans une période de rénovateurs du budget ordinaire de la marine : c'est l'empirant sous la forme la plus vicieuse.

M. Cavaignac dit que le gouvernement est aussi partisan que personne de la politique financière de la Chambre. Il veut que tous les sacrifices nécessaires pour la défense nationale soient supportés par les ressources normales du crédit. Mais ce n'est pas la première fois qu'on s'aperçoit au cours d'un exercice de la nécessité de voter des crédits supplémentaires, finalement cette fois le gouvernement compensait une cette dépense se reprouvelera dans les exercices suivants les a dotée après les ressources normales de l'impôt. Jamais un effort semblable n'avait été fait. Le gouvernement espère que la Chambre votera ces crédits.

M. Peytral met aux voix le crédit demandé par la gouvernement au chapitre 18.

M. Maudry-d'Asson. — La Chambre n'est pas en nombre.

M. Peytral dit que le bureau est en effet unanimé pour déclarer que la Chambre n'est pas en nombre.

M. Raynal demande l'appel nominal afin de prouver que les absents appartiennent surtout à la droite.

M. Peytral dit qu'on vient de lui faire remarquer qu'un certain nombre de membres qui étaient dans les couloirs viennent de rentrer dans la salle. Il invite en conséquence MM. les secrétaires à vouloir bien compter le nombre de membres présents.

Le scrutin prouve que la Chambre n'est pas en nombre, qu'un second tour de scrutin aura lieu demain au début de la séance.

Séance demain à 2 heures.

La séance est levée à 8 h. 10.

SÉNAT

LA SÉANCE

Séance du 4 Juillet 1892

La séance est ouverte à 2 heures 30, sous la présidence de M. Le Royer, président.

M. le président du conseil dépose un projet de crédit pour les visites sanitaires d'expéditions.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, dépose un projet de loi sur le recrutement.

L'orateur dit pour appelle la distribution sur le projet de loi relatif à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels.

Le Sénat adopte en deuxième délibération modification le projet relatif à l'hygiène et à la salubrité des travailleurs, après le rejet de divers amendements de MM. Tamesseaux et Girard (Cher).

Le Sénat fixe à demain la discussion de la proposition Bovier-Lapierre sur les syndicats professionnels ainsi que celle d'une proposition blanqui Ratis sur un mouvement judiciaire dans les Hautes-Pyrénées.

La séance est levée à 5 h. 15.

Séance demain.

La Guerre au Dahomey

Paris, 4 juillet. — Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante du gouverneur du Sénégal :

Saint-Louis, 2 juillet. — Sont partis pour le golfe de Bénin, le commandant Stéphen, 4 officiers, 236 volontaires, 124 ouvriers indigènes, 14 laptots pour les bâtiments de guerre.

« D'autre part, le colonel Dodds, commandant supérieur des établissements du golfe de Bénin, vient d'envoyer au ministre de la marine une dépêche l'informant que des chalands viennent d'être débarqués à Porto-Novo.

L'état sanitaire est satisfaisant et toutes les dispositions sont prises pour la bonne installation des hommes et des animaux.

« Les fondations des baraquements sont achevées. *Le Corsaire* a été reçu le 26 juin. »

Paris, 4 juillet. — *Le Temps* reçoit de son correspondant particulier la dépêche suivante, qui complète les premiers renseignements reçus sur l'attaque de Gomey par les Dahoméens :

« Lagos, 3 juillet. — Le village de Gomey, situé à 8 kilomètres au nord de Porto-Novo, a été attaqué le 1er juillet, à neuf heures du matin, par 300 réguliers dahoméens du contingent occupant le Dékamé.

« Les Dahoméens ont pénétré dans l'enfuir, mais 56 femmes ont été prises et emmenées en captivité.

« Ce matin 4 de nouvelles attaques sur les autres villages de la banlieue de Porto-Novo.

» Le retard incompréhensible apporté dans l'envoi de troupes du Dahomey fait mal le colonel Dodds dans l'impossibilité de venger ce nouvel affront.

» Nos troupes sont investies dans Kotonou et Porto-Novo par un ennemi très supérieur ; nos forces sont à peine suffisantes pour la protection de ces places et c'est pour cette raison qu'elles ne peuvent opérer en avant de nos lignes de défense.

» Nous attendons les renforts avec la plus fébrieuse impatience, car la bonne saison commence le 15 juillet et finit le fat octobre.

UNE GRAVE NOUVELLE

Observations de l'ambassade d'Allemagne

AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Paris, 3 juillet. — *Le Gaulois* reçoit de Berlin et publié sous toutes réserves la dépêche suivante :

« La comte Munster, ambassadeur d'Allemagne à Paris, aurait présenté des observations au gouvernement français au sujet des couronnes et des drapeaux voilés qui ornent la statue de Strasbourg.

» Des pourparlers auraient eu lieu et des notes auraient été échangées à ce sujet entre les deux gouvernements.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 93

LA FILLE SANS NOM

DEUXIÈME PARTIE

FAUVRE JEANNE

XLIII

A LA QUESTION !

La question, c'est la torture de l'Inquisition et du moyen âge avec l'eau, les brodequins, les pointes, la strangulation, le feu et le reste.

Le progrès a supprimé ces pratiques destinées à arracher des aveux aux coupables et même aux innocents.

Mais il les a remplacées par autre chose.

Dieu vous garde d'avoir à subir un interrogatoire en certains cas et devant certains juges !

Par bonheur le commissaire auquel s'adressait la jeune fille affolée appartient au genre gai.

Nous l'avons dit.

Ce ne sont pas toujours les moins redoutables.

Ils ont des façons bon enfant de vous retourner sur le gril qui finissent par vous produire le même effet que la torture et vous arrachent une à une de la gorge les choses que vous vouliez tenir enfermées au fond de vos entrailles.

M. Séverin valait, sur ce point, une demi-douzaine de juges d'instruction.

Nous l'avons déjà vu en rapport avec la concierge du malheureux Rosen.

D'ordinaire, il prenait les choses par leurs côtés joyeux.

C'était le premier mouvement ; la réflexion le suivait de près.

Le plus prudent était de se méfier.

Mais se méfier c'est savoir.

Jeanne ne savait pas.

M. Séverin était à son bureau, entre quatre murs tendus de papier vert pomme, trop cru. De mauvaises chaises cannées s'éparpillaient sur le parquet grassement ciré où la poussière des chaussures marquait son empreinte.

Et le commissaire était le plus souvent de belle humeur, il n'y paraissait pas au moment où la jeune fille fut introduite dans le cabinet.

Sa face de poupard envermillonnée et joufflue se renfrognait.

Il serrait ses grosses lèvres, fronçait ses sourcils jaunes couleur de feu, plissait son front bas marqué d'une forte verrue au-dessus de l'œil gauche et regardait fixement une lettre administrative qui semblait l'indigner.

— Que voulez-vous ? demanda-t-il d'un ton bourru, sans même se retourner du côté de la visiteuse.

Et aussitôt il ajouta, avant qu'elle n'eût pu répondre :

— Vite, vite... jesuis pressé.

— Monsieur...

— Allons !...

— Je viens pour une affaire grave...

Il fit entendre un petit bruit qui ressemblait à celui-ci : Prutt! prutt! et répliqua :

— Ca ne m'étonne pas. On trouve toujours ses affaires graves et celles d'autrui des vétilles... de simples vétilles... des billevesées... C'est très profond ça, hein ?

Content de sa réflexion, il se mit à rire tout seul.

— Monsieur...

— Expliquons-nous, dare dare !

Jeanne était complètement décontenancée par cet accueil singulier.

Le commissaire ne la regardait pas.

Il s'était accoudé solidement sur son bureau et frottait ses deux poings sous sa grosse tête, ses yeux ronds fixés sur sa lettre.

— Monsieur, reprit Jeanne, je sors de la Madeleine.

— De l'église?

— Oui, monsieur.

— C'est fichtre bien votre droit...

— On y fait un mariage...

— Il y en a tous les jours, excepté le dimanche.

— Je voudrais vous dire...

— Dites-moi tout ce qu'il vous plaira... Je suis là pour vous entendre... si ce n'est pas trop long.

La jeune fille, au lieu de répondre, soupira.

Elle était interloquée positivement et incapable de prononcer une parole.

Le commissaire redressa la tête et dit :

— Eh bien ! c'est déjà fini ?... Ce n'était pas la peine de vous déranger... ni moi non plus. Vous pouvez vous retirer.

Elle aussitôt se physionomie se métamorphosa.

Ses traits se détendirent et on aurait pu l'entendre murmurer :

— Bigre !

Le visage de Jeanne produisait son effet et l'impressionnait favorablement.

— Excusez-moi, reprit-il avec douceur, je suis sous le coup d'une petite contrariété. Vous disiez ?...

— Il y a un mariage à la Madeleine.

— C'est bien... Il y revenons pas.

— Ce marie, il faut l'empêcher.

— Comment?

— A tout prix.

— Pourquoi ?

— C'est un crime.

Le commissaire secoua la tête.

— Un mariage est souvent une sottise, déclara-t-il, c'est rarement un crime.

— Celui-là en est un.

— Parce qu'il vous déplaît? Comment s'appelle la mariée?

— Mademoiselle Colombey.

Le gros homme se tourna tout d'une pièce sur son fauteuil.

— La fille du conseiller? Bah!

— La même... c'est-à-dire... du moins... je le crois.

— Comment, vous le croyez? Vous n'en êtes donc pas sûre?

— La petite-fille de M. Michel Saint-Clair.

— Et c'est ce mariage qui est un crime?

— Oui, monsieur, c'est-à-dire...

Le commissaire se toucha le front :

— Je vois ce que c'est... pauvre-t-il. Elle a un grain... Pauvre fille!... C'est dommage! En vérité, elle est ravissante.

Et comme il ne faut pas brusquer les fous, il reprit avec compassion :

— D'abord mon enfant, votre nom?

— Mon nom?

— Oui.

— Jeanne.

— Jeanne comment ?

Elle étonnée le bras en murmurant :

— Je ne peux pas vous dire... je ne sais pas...

— Ah ! vous ne savez pas? Vous avez donc perdu la mémoire...

— Non, monsieur.

Il se dit à lui-même en haussant les épaules :

— Ça y est!... j'en étais sûr!... un fort coup de marteau !...

Et reprenant :

— Ainsi vous n'avez pas d'autre nom?

— Non, monsieur.

— Vous conviendrez que c'est tout ce qu'il y a de plus extraordinaire! Où êtes-vous né?

— Je ne sais pas.

— Comment voulez-vous que je le sache, moi?... Quel âge avez-vous?

— Vingt ans à peu près.

— En effet, selon les apparences, c'est peut-être vrai. Enfin vous ignorez tout ce qui vous concerne... jusqu'à votre nom...

— Je n'en ai pas.

— Vous ne connaissez pas mieux le lieu de votre naissance?

— Non, monsieur.

— Et vous n'êtes pas du tout fixée sur votre âge?

— Je vous dis la vérité.

Le commissaire fit entendre son petit bruit prutt! prutt! et se ne gêna pas pour dire tout haut :

— Le mal est plus grand que je ne pensais.

Il était fixé.

— Ce fut un trait de lumière pour Jeanne.

— Vous croyez que je n'ai pas ma raison? s'écria-t-elle.

— Bédame!

— Mais, monsieur, je l'ai tout entière.

— Il n'y a pas de fou qui n'en dise autant.

— Je vous jure que vous vous trompez sur mon compte.

— Je suis bon enfant... je ne demande pas mieux... Prouvez-le.

— Monsieur, reprit-elle avec fermeté, je ne sais ni mon nom, ni le lieu de ma naissance, ni mon âge, parce que je n'ai jamais connu mes parents?

— Qui vous a élevée?

— Une pauvre femme qui se meurt en ce moment.

— Où ça ?

— Dans une maison de Vaucresson.

— C'est là que vous demeurez?

— Oui, monsieur.

— L'endroit s'appelle ?

— La villa Suzanne.

Le commissaire, à demi rassuré, prenait des notes, à tout hasard, machinalement, par habitude « Jeanne... villa Suzanne... »

— Le nom de la rue?...

— Route de Rocquencourt.

Il écrivit : Route de Rocquencourt, à Vaucresson, et reprit :

— Vous parlez de crimes tout à l'heure à propos du mariage de mademoiselle Colombey?

— Oui, monsieur.

— C'est grave... Qu'entendez-vous par là? La malheureuse fille hésita une seconde.

Allait-elle trahir son amant, celui qui l'avait sauvée, tirée de m'être?

Le vicomte baintaine de Jean Rodrigues dans le choeur de la Madeleine, au moment où il s'était retourné, l'assurance avec laquelle il promenait ses regards sur la nef bondée de monde, son ressemblance violée, puis... mais quoi ne pas le dire? — un retour de jalousie féroce, et enfin la pensée de son autre bienfaiteur, Michel Saint-Claire, dupé, déshonoré, bissé dans ses plus chères affections, la poussaient en avant.

Et pourtant elle ne parlait pas.

Le commissaire comprit son hésitation :

— Allons, dit-il, du courage... La vérité!

— Monsieur!...

— Si vous la taisez, je reviendrai à mon sentiment et je croirai...

— A quoi donc?

— A un acte de fou !...

— Je ne suis pas folle!...

— Tant mieux pour vous, car j'aurais un triste devoir à remplir... ce serait la réclusion... dans une maison d'aliénés... un asile... et ce n'est pas gai.

Une soudaine épouvante se peignit sur les traits de Jeanne.

— Mais je ne veux pas... murmura-t-elle.

— Parler donc... vous n'êtes pas venue ici pour rien?

— C'est vrai!

— Vous voulez empêcher ce mariage?

— Je le dois.

— Faites-le, mais hâtez-vous!... Le temps presse... Il faut des raisons... Les vôtres... ? Voyons... J'écoute...

Elle se tordait les mains.

— Voyons... pourquoi ce mariage est-il un crime?... C'est vous qui l'avez dit... Finissons-en...

Elle vit trouble et, pareille au bandit novice que la vue du sang effraie, elle ferma les yeux pour frapper.

— Parce que, dit-elle d'une voix sourde, l'étranger qui épouse mademoiselle Colombey n'est pas digne d'elle... parce que c'est un...

— Un voleur!

— Voyons, poursuivit-elle plus bas encore, et... un assassin!

— Un assassin... prenez garde... Ce doit être une étrange calomnie.

— Je n'ai jamais menti, monsieur.

Le commissaire se gratta le crâne avec activité.

Il était ressaisi de ses doutes.

La tête de cette belle fille était détraquée.

Colombey, le conseiller à la Cour, Colombey, le gendre, le comme, le comte de tout Paris, un des gros honnêts du quartier, cet entretidi, Michel Saint-Claire, son beau-père, des gens de tête et d'expérience, auraient donné leur fille à un criminel?

Quelle absurdité!

Eux qui avaient tous les moyens de se renseigner, ils seraient tombés dans une aussi monstrueuse erreur!

C'était incroyable.

(A suivre) CHARLES MÉROUVEL